

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## ProOne Cleaning Wipes

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Dernière révision : 17-05-2023 V1

### 01 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1. Identificateur de produit

Nom du produit : ProOne Cleaning Wipes

Numéro d'article : **new, to be created**

Substance pure/mélange : mélange

#### 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : lingettes nettoyage de surfaces

Utilisations déconseillées : aucun(e) connu(e)

#### 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BME Group Sourcing B.V.

Walaardt Sacréstraat 405, 1117 BM Schiphol, Pays Bas

+31 (0)20 800 34 00

info@pro-one.nl

www.bme-group.com

#### 4. Numéro d'appel d'urgence

France: Orfila (France) : + 01 45 42 59 59

Tel: +33 (0)1 49 00 90 00 (Lundi- Vendredi 9.00-17.00)

### 02 Identification des dangers

#### 1. Classification de la substance ou du mélange

*Ce classement ne s'applique pas aux produits cosmétiques. Règlement (CE) n° 1272/2008*

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Catégorie 2 - (H319)

#### 2. Éléments d'étiquetage

*Les éléments d'étiquetage selon le règlement européen 1272/2008 ne s'applique pas aux produits cosmétiques*



#### A. Mention d'avertissement

Attention

#### B. Mentions de danger

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

#### C. Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P264 : Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

P280 : Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC

LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

#### 3. Autres dangers

Liquide combustible.

PBT & vPvB : ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens : ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

### 03 Composition/informations sur les composants

#### 1. Substances

Sans objet.

#### 2. Mélanges

Nom chimique	N° CE (numéro d'index UE)	Numéro CAS	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Numéro d'enregistrement REACH
Alcool isopropylique 1 - < 2.5%	(603-117-00-0) 200-661-7	67-63-0	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225)	-	-	-	01-2119457558-25-XXXX
Alcools, C9-11, éthoxylés 1 - < 2.5%	-	68439-46-3	Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302)	-	-	-	[7]
Succinate de diméthyle 1 - < 2.5%	203-419-9	106-65-0	Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-	01-2119486681-29-xxxx

Note [7] : Aucun numéro d'enregistrement n'est fourni pour cette substance, car il s'agit d'un polymère exempté d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(9) de REACH. Tous les monomères ou autres substances incluses dans le polymère sont enregistrés ou exemptés d'enregistrement.

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PRO ONE CLEANING WIPES

## Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants.

Nom chimique	N° CE (numéro d'index UE)	Numéro CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures poussières/brouillard - mg/l	Inhalation, CL50 4 heures - vapeurs - mg/l	Inhalation, CL50 4 heures - gaz - ppm
Alcool isopropylique	(603-117-00-0) 200-661-7	67-63-0	-	-	-	-	-
Alcools, C9-11, éthoxylés	-	68439-46-3	1400	-	-	-	-
Succinate de diméthyle	203-419-9	106-65-0	-	-	-	-	-

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1\%$  (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).

## 04 Premiers secours

### 1. Description des premiers secours

#### A. Conseils généraux

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

#### B. Inhalation

Transporter la victime à l'air frais.

#### C. Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

#### D. Contact avec la peau

Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

#### E. Ingestion

NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Consulter un médecin.

#### F. Protection individuelle du personnel de premiers secours

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements. Sensation de brûlure.

### 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin : traiter les symptômes.

## 05 Mesures de lutte contre l'incendie

### 1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : jet d'eau, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau à pleine puissance.

### 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique : tenir le

produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### 3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers : porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

## 06 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Autres informations : consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes : utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

### 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement : absorber ou couvrir avec une matière non combustible telle que de la terre sèche ou du sable, et transférer dans des récipients.

Méthodes de nettoyage : recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires : nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### 4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 et 13 pour plus d'informations.

## 07 Manipulation et stockage

### 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger : éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter le contact avec les yeux.

Remarques générales en matière d'hygiène : ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

### 2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation : conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PRO ONE CLEANING WIPES

Température de stockage recommandée : conserver à des températures comprises entre 10 et 35 °C.

### 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : lingettes. Nettoyage de surfaces.

Mesures de gestion des risques (RMM) : les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations : respecter la fiche de données techniques.

## 08 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
Alcool isopropylique 67-63-0	-	VLEP court terme: 400 ppm VLEP court terme: 980 mg/m <sup>3</sup>

Niveau dérivé sans effet (DNEL):  
aucune information disponible.

Niveau dérivé sans effet (DNEL)		
Alcool isopropylique (67-63-0)		
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	500 mg/m <sup>3</sup>
Travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	888 mg/kg pc/jour

Niveau dérivé sans effet (DNEL)		
Alcool isopropylique (67-63-0)		
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	89 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	319 mg/kg pc/jour
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	26 mg/kg pc/jour

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Alcool isopropylique (67-63-0)	
Compartment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	140.9 mg/l
Eau de mer	140.9 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	2251 mg/l
Sédiments d'eau douce	552 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	552 mg/kg de masse sèche
Terrestre	28 mg/kg de masse sèche

### 2. Contrôles de l'exposition

#### A. Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

#### B. Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.

#### C. Protection des mains

Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée : caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.7 mm. Vérifier que le délai de rupture du

matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

#### D. Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection adaptés.

#### E. Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace.

Type de filtre recommandé : filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. marron. blanche.

#### F. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

## 09 Propriétés physiques et chimiques

### 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Lingettes
Couleur	Incolore
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs
Point de fusion/point de congélation	Sans objet
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	> 35°C
Inflammabilité	Sans objet pour les liquides
<i>Limites d'inflammabilité dans l'air</i>	
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Non applicable, Aérosol
Température d'auto-inflammabilité	> 93°C
Température de décomposition	Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité apparente	Aucune donnée disponible
Densité de liquide	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
<i>Caractéristiques des particules</i>	
Granulométrie	Aucune information disponible
Distribution granulométrique	Aucune information disponible

### 2. Autres informations

#### A. Teneur en matière sèche (%)

Aucune information disponible

#### B. VOC content

Aucune donnée disponible

#### C. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

#### D. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PRO ONE CLEANING WIPES

## 10 Stabilité et réactivité

### 1. Réactivité

Sans objet.

### 2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques : aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques : aucun(e).

### 3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 5. Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

## 11 Informations toxicologiques

### 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

#### A. Inhalation

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### B. Contact oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### C. Contact avec la peau

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

#### D. Ingestion

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### E. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes : peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements.

#### F. Toxicité aiguë

##### Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH :

ETAmél (voie orale) 66,666.70 mg/kg

ETAmél (voie cutanée) > 5000 mg/kg

ETAmél (inhalation-gaz) > 20000 ppm

ETAmél (inhalation-poussières/brouillard) > 5 mg/l

ETAmél (inhalation-vapeurs) > 20 mg/l

## Informations sur les composants:

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Alcool isopropylique	> 5000 mg/kg	= 4059 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	= 72600 mg/m <sup>3</sup> (Rattus) 4 h
Alcools, C9-11, éthoxylés	= 1378 mg/kg (Rattus) = 1400 mg/kg (Rattus)	> 2 g/kg (Oryctolagus cuniculus)	-
Succinate de diméthyle	> 5 g/kg (Rattus)	> 5 g/kg (Oryctolagus cuniculus)	-

### G. Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

– Corrosion/irritation cutanée : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

– Lésions oculaires graves/irritation oculaire : provoque une sévère irritation des yeux.

#### Alcool isopropylique (67-63-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	Oeil	Irritant

– Sensibilisation respiratoire ou cutanée : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Alcool isopropylique (67-63-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : sensibilisation cutanée	Cobaye	-	Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée

– Mutagénicité sur les cellules germinales : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Informations sur les composants:

#### Alcool isopropylique (67-63-0)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 476 : essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères	Hamster, in vitro	Non mutagène

– Cancérogénicité : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

– Toxicité pour la reproduction : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

– STOT - exposition unique : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

– STOT - exposition répétée : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

– Danger par aspiration : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 2 Informations sur d'autres dangers

#### A. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

#### B. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PRO ONE CLEANING WIPES

## 12 Informations écologiques

### 1. Toxicité

#### Écotoxicité

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Alcool isopropylique 67-63-0	ErC50 (72 h) > 1000 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	CL50 (96 h) > 1400000 mg/L (Lepomis macrochirus)	-	EC50: = 13299 mg/L (48h, Daphnia magna)	-	-
Succinate de diméthyle 106-65-0	-	LC50: 50- 100 mg/L (96h, Brachydanio rerio)	-	-	-	-

### 2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants :

Nom chimique	Coefficient de partage
Alcool isopropylique	0.05
Succinate de diméthyle	0.33

### 4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB : le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Alcool isopropylique	La substance n'est pas PBT/vPvB, l'évaluation PBT ne s'applique pas
Alcools, C9-11, éthoxylés	La substance n'est pas PBT/vPvB
Succinate de diméthyle	La substance n'est pas PBT/vPvB, l'évaluation PBT ne s'applique pas

### 6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

### 7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## 13 Considérations relatives à l'élimination

### 1. Méthodes de traitement des déchets

#### A. Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

#### B. Emballages contaminés

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.

#### C. Catalogue européen des déchets

20 01 29\* détergents contenant des substances dangereuses.  
08 04 09\* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

#### D. Autres informations

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## 14 Informations relatives au transport

### 1. Transport terrestre (ADR/RID)

#### A. Numéro UN ou numéro d'identification

Non réglementé

#### B. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé

#### C. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

#### D. Groupe d'emballage

Non réglementé

#### E. Dangers pour l'environnement

Sans objet

#### F. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur, dispositions spéciales

Aucun(e)

### 2. IMDG

#### A. Numéro UN ou numéro d'identification

Non réglementé

#### B. Désignation officielle de transport de l'ONU

Aérosols

#### C. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

#### D. Groupe d'emballage

Non réglementé

#### E. Polluant marin

NP

#### F. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur, dispositions spéciales

Aucun(e)

#### G. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI, transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans objet

### 3. Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

#### A. Numéro UN ou numéro d'identification

Non réglementé

#### B. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé

#### C. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

#### D. Groupe d'emballage

Non réglementé

#### E. Dangers pour l'environnement

Sans objet

#### F. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur, dispositions spéciales

Aucun(e)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PRO ONE CLEANING WIPES

## 15 Informations relatives à la réglementation

### 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

- Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.
- Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.
- Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes.

#### Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006).

- SVHC : substances extrêmement préoccupantes pour autorisation : ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1\%$  (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).
- EU-REACH (1907/2006) - Annexe XVII Limitations relatives à l'utilisation : ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).
- Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV : ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).
- Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : sans objet.
- Polluants organiques persistants : sans objet.
- Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) : étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004 :  $< 5\%$  agents de surface non ioniques : parfums, limonene, hexyl cinnamal, citral. Agents conservateurs: DMDM hydantoin (0.14%), iodopropynyl butylcarbamate (0.006%).

#### Réglementations nationales

- Maladies professionnelles (R-463-3, France).

Nom chimique	Numéro RG, France
Alcool isopropylique 67-63-0	RG 84
Succinate de diméthyle 106-65-0	RG 84

### 2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil  $> 10$  tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange.

## 16 Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité.

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3 :

- H225 : Liquide et vapeurs très inflammables
- H302 : Nocif en cas d'ingestion
- H318 : Provoque de graves lésions des yeux
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
- H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges

SVHC : substances extrêmement préoccupantes pour autorisation

PBT : produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB : substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE : toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

STOT SE : toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

EWC : catalogue européen des déchets

LOW : List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

ADR : accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA : International Air Transport Association

OACI : ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG : International Maritime Dangerous Goods

RID : Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

### Légende section 8 : contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA : moyenne pondérée en temps

AGW : valeur limite d'exposition professionnelle

Plafond : valeur limite maximale

STEL : limite d'exposition à court terme

BGW : valeur limite biologique

\* : désignation « peau »

### Méthode de classification

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PRO ONE CLEANING WIPES

## *Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS*

- Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
- Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)
- Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)
- EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
- Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
- International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
- Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
- NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
- Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
- Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
- Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

### **Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans ce document ont pour but d'informer nos clients. Elles sont données à titre indicatif et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Nous ne sommes pas responsables des dommages (directs ou indirects) résultant de l'utilisation du produit présenté dans ce document. Il incombe à l'utilisateur d'effectuer tous les essais nécessaires pour s'assurer que le produit convient au mode d'application. Nous n'avons aucune influence sur le mode d'application du produit et sur les conditions de stockage et de transport. Nous n'acceptons aucune responsabilité pour la présence éventuelle d'erreurs (de composition) et d'omissions. Ce document annule les versions précédentes.

Scan pour la  
page produit



**ProOne**  
www.pro-one.eu

Rev\_01\_05\_2023